

20-05.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames : Laura Lebel et Jocelynn Meadows; messieurs Michel Pineault, Raymond Lacroix, Robin Lavoie et François Dornier (président).

Sont également présentes : mesdames Johanne Francoeur (secrétaire d'assemblée) et Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles (points 04, 05 et 06).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du comité exécutif.

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

20-05.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Dérogation temporaire à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de Rimouski (catégorie E-8 du Cahier de gestion) : pour adoption
- .04 – IMQ / Travaux de réfection et d'aménagement en lien avec l'implantation d'un accès pour personnes à mobilité réduite et de salles de toilettes adaptées / Libération de la retenue contractuelle de 10 % : pour adoption
- .05 – Acquisition d'un appareil de radiofluoroscopie combiné pour le programme de Technologie de radiodiagnostic : pour adoption
- .06 – Acquisition d'une presse-plier pour le Département de techniques de génie mécanique : pour adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est présenté.

20-05.03 – DÉROGATION TEMPORAIRE À LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI (CATÉGORIE E-8 DU CAHIER DE GESTION) : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier présente le point et invite madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, à poursuivre.

Le 22 mars 2020, le premier ministre François Legault a annoncé la fermeture des établissements scolaires jusqu'au 1^{er} mai 2020, en raison de la propagation de la COVID-19. Le 26 mars dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a transmis au réseau collégial les modifications au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) qui contient les obligations légales des Collèges. Plusieurs articles de notre Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) découlent du RREC et les assouplissements annoncés donnent aux collèges la marge de manœuvre nécessaire pour faire face au contexte exceptionnel engendré par la pandémie de la COVID-19 tout en conservant l'esprit du cadre pédagogique général de l'enseignement collégial. Les modifications du RREC touchent également le cadre local d'application de la PIÉA de chaque composante.

CONSIDÉRANT l'annonce faite par le premier ministre François Legault le 22 mars 2020, prolongeant la fermeture de toutes les institutions scolaires jusqu'au 1^{er} mai 2020;

CONSIDÉRANT que les trois composantes du Collège ont mis en place un nombre important de mesures pour soutenir le personnel enseignant ainsi que les étudiantes et les étudiants pour la reprise des cours afin de poursuivre le trimestre à l'aide de modalités alternatives ne nécessitant pas leur présence physique en classe;

CONSIDÉRANT les exigences prévues à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de Rimouski* (PIÉA) et au cadre local d'application de chaque composante et qu'il sera nécessaire d'y déroger;

CONSIDÉRANT que cette dérogation devra permettre au Collège d'assurer la qualité et l'équité des évaluations et de soutenir le personnel enseignant ainsi que les intervenantes et les intervenants impliqués dans le processus d'évaluation;

CONSIDÉRANT que cette dérogation devra respecter les principes de notre PIÉA : Équité et justice; et aussi faire preuve de la souplesse, de l'ouverture et de la flexibilité nécessaires dans le contexte actuel;

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'engage à transmettre au conseil d'administration un bilan de l'ensemble des mesures qui auront été prises.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser une dérogation temporaire à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de Rimouski (catégorie E-8 du cahier de gestion) ainsi qu'au cadre local d'application de chaque composante afin de mener à terme le trimestre d'hiver 2020.

20-05.04 – IMQ / TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT EN LIEN AVEC L'IMPLANTATION D'UN ACCÈS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ET DE SALLES DE TOILETTES ADAPTÉES / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 %: POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement étaient nécessaires à l'Institut maritime du Québec durant l'été 2019 afin d'y implanter un accès pour personnes à mobilité réduite permettant de rendre l'édifice conforme aux exigences pour l'accessibilité des bâtiments inscrites au *Code de construction du Québec*, chapitre I Bâtiment, de même qu'au *Code national du bâtiment Canada 2010 (modifié)*.

Le projet consistait principalement en l'ajout d'un petit agrandissement à l'arrière de la section ouest de l'aile A afin de mettre en place une nouvelle plateforme élévatrice permettant l'accès universel au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'un escalier d'accès intérieur pour les étudiantes et étudiants. Ces nouveaux ajouts permettent maintenant aux utilisatrices et aux utilisateurs de circuler directement du stationnement extérieur vers les vestiaires de l'établissement localisés au sous-sol (concept similaire à celui retrouvé au Cégep de Rimouski). À ces travaux s'ajoutaient également l'aménagement de deux (2) salles de toilettes adaptées aux étages 200 et 400 ainsi que des interventions d'imperméabilisation et de réfection d'éléments de drainage au niveau des fondations des façades sud et ouest de l'aile A du complexe.

Les firmes professionnelles *Goulet & Lebel – Architectes* (spécialité Architecture) et *TETRA TECH QI* (spécialité Ingénierie) furent préalablement mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été originalement estimés à 420 975 \$ (toutes taxes incluses) et planifiés être défrayés à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2019-2020 du Collège de Rimouski.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au seul entrepreneur général ayant déposé une soumission (conforme) pour ce projet soit l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, Québec) au montant total de 455 875,88 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

Ordre de changement n° 1 :

- Directives de chantier A-01 à A-07, ME-01 à ME-03, S-01 à S-06, AM-01 et AM-02 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de 31 948,26 \$;

Ordre de changement n° 2 :

- Directives de chantier ME-04 et ME-05 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de 1 167,00 \$.

À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de 488 991,14 \$. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final 7,26 % de la valeur du contrat original soit 33 115,26 \$.

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques anomalies résiduelles et quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux de réfection et d'aménagement inhérents à l'implantation d'un accès pour personnes à mobilité réduite et de salles de toilettes adaptées à l'Institut maritime du Québec, **dès que ce dernier aura corrigé quelques anomalies restantes et qu'il aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire**. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 48 899,11 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL (Rimouski, Québec).

Les paiements réalisés dans ce dossier à ce moment totaliseront 488 991,14 \$ soit 100 % du coût total du projet.

Le solde relatif à ce projet sera alors nul.

20-05.05 – ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOFLUOROSCOPIE COMBINÉ POUR LE PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE RADIODIAGNOSTIC : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le programme actualisé de Technologie de radiodiagnostic vise à former des technologues en imagerie médicale dans le domaine du radiodiagnostic. Leur rôle consiste principalement à produire des images optimales à l'aide de radiations ionisantes et autres formes d'énergie à partir desquelles les radiologistes et autres médecins spécialistes pourront établir un diagnostic ou un plan de traitement. Ces professionnels de la santé peuvent exercer leur rôle dans différents champs de pratique de l'imagerie médicale : radiographie générale, ostéodensitométrie, mammographie, radioscopie, angiographie, tomodynamométrie et résonance magnétique.

Le programme de Technologie de radiodiagnostic contient la compétence : *Effectuer des examens de radioscopie*. Pour l'enseignement de cette compétence, le département doit faire l'achat d'un appareil de radiofluoroscopie. De plus, puisque le nombre de salles pour effectuer des radiographies est présentement insuffisant pour répondre aux besoins des nombreux cours du programme révisé, une salle de radiographie doit également être ajoutée. Puisque certains appareils permettent une utilisation combinée pour la radiographie et la radioscopie, l'acquisition de ce type d'appareil permettrait de réduire l'espace nécessaire pour l'aménagement des locaux et réduire les coûts d'acquisition.

Le service des Terrains, bâtiments et approvisionnement du Cégep de Rimouski a publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), un appel d'offres public basé sur le prix le plus bas & qualité minimale relié à l'acquisition d'un appareil de radiofluoroscopie télécommandé optimisé pour une utilisation combinée pour la radiographie dans le cadre du programme de Technologie de radiodiagnostic du Cégep de Rimouski, qui se terminait le 12 mars 2020, à 11 h.

Trois (3) soumissionnaires conformes ont présenté leurs offres dans le cadre de cet appel d'offres soit :

- *Générale électrique du Canada* appareil Discovery RF180;
- *Philips Electronics Ltd* appareil Combiagnost R90;
- *Siemens Santé limitée* appareil LUMINOS dRF Max.

Les personnes présentes lors de l'ouverture publique des enveloppes de proposition, tenue au Cégep de Rimouski le jeudi 12 mars 2020, étaient :

- Véronique Côté, technicienne en administration, service des Terrains, bâtiments et approvisionnement du Cégep de Rimouski;
- François Gagnon, gestionnaire administratif, service des Terrains, bâtiments et approvisionnement du Cégep de Rimouski;
- Mélissa Boutot, technicienne en imagerie médicale, Département de technologie de radiodiagnostic du Cégep de Rimouski;
- Mathieu Butera, technicien en travaux pratiques, Département de technologie de radiodiagnostic du Cégep de Rimouski.

Les soumissions pour l'acquisition d'un appareil de radiofluoroscopie télécommandé optimisé pour une utilisation combinée pour la radiographie dans le cadre du programme de Technologie de radiodiagnostic du Cégep de Rimouski ont été analysées le lundi 30 mars 2020 par un comité de sélection composé des personnes suivantes :

- Mélissa Boutot, technicienne en imagerie médicale, Département de technologie de radiodiagnostic du Cégep de Rimouski;
- Mathieu Butera, technicien en travaux pratiques, Département de technologie de radiodiagnostic du Cégep de Rimouski;
- Karine Bouchard-Picard, coordonnatrice et enseignante, Département de technologie de radiodiagnostic du Cégep de Rimouski;
- Bruno Ouellet, membre externe du comité.

Monsieur François Gagnon, gestionnaire administratif au service des Terrains, bâtiments et approvisionnement du Cégep de Rimouski a agi à titre de secrétaire du comité précité.

CONSIDÉRANT que cet équipement est essentiel à l'enseignement de la compétence *Effectuer des examens de radioscopie*;

CONSIDÉRANT que cet équipement permet une utilisation combinée de la radiographie et de la radioscopie et permet ainsi de répondre également au besoin d'ajout d'un appareil de radiographie sans nécessiter d'espace supplémentaire, et ce à moindre coût;

CONSIDÉRANT que huit (8) fournisseurs ont commandé les documents sur le SEAO;

CONSIDÉRANT que trois (3) fournisseurs conformes ont déposé des offres en lien avec l'appel d'offres 2002804;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires soit *Philips Electronics Ltd* et *Générale électrique du Canada* ont été jugés non acceptables à l'évaluation de la qualité en raison de la non-compatibilité des équipements proposés avec les espaces de locaux disponibles comme décrit au devis et à l'addenda no 7 de l'appel d'offres 2002804 (hauteur des plafonds spécifiés);

CONSIDÉRANT les résultats des analyses techniques approfondies des différentes soumissions;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public publié par le Cégep, *Siemens Santé limitée* est le seul fournisseur acceptable qui répond à tous les critères essentiels et qui permet de faire fonctionner l'appareil à 100 % selon la grandeur de la salle disponible au Cégep sans restriction importante relative aux mouvements et fonctions de l'appareil;

CONSIDÉRANT que le dirigeant de l'organisme public a donné son autorisation lorsqu'un (1) seul fournisseur a présenté une soumission acceptable (réf. : LCOP C-65.1 r.2);

CONSIDÉRANT que l'équipement radiographique de type DR que le Département de technologie de radiodiagnostic possède déjà est de la compagnie Siemens Santé limitée. Les interfaces de fonctionnement sont analogues, des pièces sont interchangeables (ex. détecteur plat mobile complètement compatible) et des économies dans les coûts d'entretien sont possibles;

CONSIDÉRANT que l'appareil proposé par *Siemens Santé limitée* est d'une technologie récente (2016) et que cet équipement possède un seul moniteur pour son fonctionnement tant pour la radiographie que pour la radioscopie ce qui facilite la gestion de l'archivage et du traitement des images et qui permet un gain en espace;

CONSIDÉRANT que la compagnie *Siemens Santé limitée* est la seule qui répond à tous les critères d'évaluation demandés au cahier des charges;

CONSIDÉRANT que l'appareil proposé soit le LUMINOS dRF Max de *Siemens Santé limitée* est installé dans plus de 61 établissements de santé et d'éducation au Québec;

CONSIDÉRANT que cet achat au montant de 556 044,39 \$ (toutes taxes incluses) incluant les composantes optionnelles sera payé à même le budget d'implantation du programme révisé de Technologie de radiodiagnostic;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'évaluation de la soumission par le comité de sélection et à sa recommandation unanime, il a été décidé d'adjuger au seul soumissionnaire acceptable, soit *Siemens Santé limitée*, l'acquisition d'un appareil de radiofluoroscopie télécommandé optimisé LUMINOS dRF Max pour une utilisation combinée pour la radiographie dans le cadre du programme de Technologie de radiodiagnostic du Cégep de Rimouski.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'autoriser l'acquisition de l'appareil de radiofluoroscopie LUMINOS dRF Max incluant les composantes optionnelles auprès de la compagnie *Siemens Santé limitée* au montant de 556 044,39 \$ (toutes taxes incluses) pour le programme de Technologie de radiodiagnostic du Cégep de Rimouski.

20-05.06 – ACQUISITION D'UNE PRESSE-PLIEUSE POUR LE DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

À la suite du budget MAOBE accordé, le service des Terrains, bâtiments et approvisionnement a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une presse-plieuse pour le programme de Techniques de génie mécanique.

Un cahier de charge a été développé par le personnel enseignant du programme des Techniques de génie mécanique qui s'est appuyé sur des critères techniques et pédagogiques qui tiennent compte de l'évolution du domaine. La machine choisie doit permettre d'améliorer le parc de machines du laboratoire de génie mécanique notamment par l'apport d'une nouvelle technologie de fabrication liée au travail du métal en feuille.

La machine doit correspondre le plus possible au devis déposé par le département ou offrir plus de possibilités en plus d'être reconnue pour sa fiabilité, sa durabilité et sa robustesse avec des références à l'appui.

À cet égard, le service Terrains, bâtiments et approvisionnement du Cégep de Rimouski a publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) un appel d'offres public basé sur le prix le plus bas relié à l'acquisition d'une presse-plieuse pour le programme de Techniques de génie mécanique, qui se terminait le 3 mars 2020, à 11 h.

Les personnes présentes lors de l'ouverture publique des enveloppes de proposition, tenue au Cégep de Rimouski le mardi 3 mars, étaient :

- Véronique Côté, technicienne en administration, service des Terrains, bâtiments et approvisionnement du Cégep de Rimouski;
- François Gagnon, gestionnaire administratif, service des Terrains, bâtiments et approvisionnement du Cégep de Rimouski;
- Damien Morandi, ing., coordonnateur et enseignant, Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski;
- André Bélisle, représentant, Bystronic Canada Ltée.

CONSIDÉRANT la demande du programme de Techniques de génie mécanique et sa recommandation par le comité MAOBE;

CONSIDÉRANT que ces équipements et logiciels sont essentiels au développement des compétences, liées au travail du métal en feuille des étudiantes et des étudiants en Techniques de génie mécanique, et qu'ils sont adaptés aux besoins pédagogiques du Cégep de Rimouski;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public, selon le prix le plus bas, a été publié par le Cégep de Rimouski sur le SEAO du gouvernement du Québec, pour l'acquisition d'une presse-plieuse pour le programme de Techniques de génie mécanique;

CONSIDÉRANT que cinq (5) fournisseurs ont commandé les documents sur le SEAO;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires conformes ont répondu à l'appel d'offres, soit les compagnies *Amada Canada Ltée*, *Bystronic Canada Ltée*, et *Solution Finox-fab inc (Trumpf)*;

CONSIDÉRANT que la soumission de *Solution Finox-fab inc (Trumpf)* pour la presse-plieuse, le transport et l'installation, le transformateur, les outils et les 25 licences du logiciel nécessaires ainsi que l'option proposée pour la maintenance à distance sont au coût de 239 643,54 \$ (toutes taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la soumission de *Bystronic Canada* pour la presse-plieuse, le transport et l'installation, le transformateur, les outils et les 25 licences du logiciel nécessaires sont au coût de 485 401,80 \$ (toutes taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la soumission de *Amada Canada* pour la presse-plieuse, le transport et l'installation, le transformateur, les outils et les 25 licences du logiciel nécessaires sont au coût de 654 909,10 \$ (toutes taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la compagnie *Solution Finox fab inc (Trumpf)* est le plus bas soumissionnaire et répond à tous les critères d'évaluation demandés au cahier des charges ainsi qu'à ceux de l'évaluation technique et financière;

CONSIDÉRANT la recommandation du Département de techniques de génie mécanique pour acquérir une presse-plieuse ainsi que les logiciels et l'option de maintenance à distance (option ART basic) auprès du plus bas soumissionnaire *Solution Finox-fab (Trumpf)*;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'acquisition d'une presse-plieuse ainsi que les logiciels et l'option de maintenance à distance (option ART basic) auprès du plus bas soumissionnaire *Solution Finox fab (Trumpf)* au montant de 239 643,54 \$ (toutes taxes incluses) pour le Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 18 h 55.

président

secrétaire d'assemblée